

Déclaration SNUipp-FSU 42 CAPD du 12 mai 2017



Emmanuel Macron a été élu président de la République française. Dans le contexte d'une abstention forte, un nombre important des suffrages qui se sont portés sur son nom, ont exprimé leur rejet du front national auquel avait appelé le SNUipp-FSU. Mais son programme porte des mesures pour la Fonction Publique et pour l'Ecole avec lesquelles le SNUipp-FSU exprime d'ores et déjà son profond désaccord. Le SNUipp-FSU s'opposera à la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires tant les services publics, déjà dégradés par le manque d'emplois, sont indispensables au maintien de la cohésion sociale. Tout comme il condamne la volonté de gouverner par ordonnances au mépris de la démocratie.

Alors que le nouveau Président de la République annonce des mesures sur l'éducation prioritaire et les rythmes scolaires dès la rentrée prochaine, le SNUipp-FSU rappelle ses exigences et lui demande de prendre le temps de la concertation.

Concernant l'éducation, deux mesures devraient être rapidement prises dans le 1er degré : l'instauration de CP à 12 élèves par classe et une carte blanche aux collectivités territoriales sur la question des rythmes scolaires.

La baisse des effectifs par classe est la priorité tant ceux-ci sont particulièrement élevés en France comparativement à la plupart des pays équivalents. Mais il ne faudrait pas que des effectifs abaissés ici entraînent mécaniquement des hausses partout ailleurs. Abaisser dès la prochaine rentrée les effectifs des classes de CP en REP+ ne manque donc pas de nous interroger.

M. Macron prévoit de redéployer les postes de maîtres supplémentaires pour dédoubler les CP.

Quelles conséquences sur le département de la Loire, alors que des collègues sont en poste ou souhaitent obtenir un poste de plus de maître ou d'EMPR ? Comment garantir la pérennité de ces postes, comment l'engagement présidentiel va-t-il se concrétiser départementalement ? Le SNUipp-FSU 42 demande que des réponses rapides puissent être apportées afin que la rentrée se fasse dans les meilleures conditions.

Car supprimer un dispositif prometteur qui d'après la recherche commence à faire ses preuves au service des élèves de l'éducation prioritaire serait une grave erreur Cette manière de réformer, en supprimant d'emblée un dispositif plébiscité par les enseignants et sans évaluation sérieuse, n'est plus possible et serait un très mauvais signal envoyé à la profession.

La réforme des rythmes scolaires a désorganisé le fonctionnement des écoles. Celle-ci a été avant tout une réforme des temps périscolaires. Elle s'est faite sans les enseignants et a renforcé le pouvoir des municipalités. Elle a déstabilisé le travail des équipes enseignantes et dégradé leurs conditions de travail. Laisser aujourd'hui chaque municipalité choisir de poursuivre ou non dans cette voie n'est pas acceptable. Le SNUipp-FSU demande sa remise à plat et le retour à un cadrage national.

Mouvement

Environ un tiers des professeurs des écoles ligériens a participé au mouvement informatisé. Le SNUipp s'est attaché encore et toujours à rendre ces opérations plus transparentes en publiant le mouvement anonymé, ce qui permet aux collègues de vérifier le traitement de leurs nominations. Un travail utile puisque plus de 4000 connexions ont eu lieu sur cette publication.

A ce jour aucune erreur n'a été relevée, le SNUipp tient à remercier le service de la DIPER pour le travail accompli.

Le taux de satisfaction est en baisse, et ce depuis 2014. Le nombre de collègues sans poste à l'issue du mouvement est le plus élevé depuis 5 ans. Nous avons relevé un taux de mobilité faible sur l'ensemble du territoire y compris sur Saint Etienne. Les secteurs qui pour nos collègues semblent moins attractifs et plus difficiles comme Rive de Gier et la Ricamarie quant à eux montrent une mobilité importante.

Comme nous l'indiquons chaque année, les plus grandes insatisfactions sont liées à l'obligation de devoir postuler sur tous les postes susceptibles d'être vacants et à l'inexistence d'une liste fournie des postes à pourvoir au second mouvement.

Par rapport à l'organisation en amont des opérations du mouvement, nous vous demandons d'apporter des clarifications aux fiches de postes à profil ou à exigences particulières. Le SNUipp-FSU 42 demande que ces postes à profil soient limités à la liste prévue par le ministère ce qui aurait éviter certaines difficultés cette année. En effet, le traitement des candidatures pour les postes de Conseiller pédagogique spécialiste et de SAPAD a manqué de clarté puisque la fiche demandait l'obtention d'un diplôme qui n'a finalement pas été nécessaire au candidat choisi. De la même manière, nous notons un flou sur le traitement de la prise en compte de l'expérience pour les personnels postulant sur les postes UPE2A : sans modification des termes de la circulaire , vous devez appliquer les mêmes règles que celles prises en compte l'an dernier.

Le SNUipp souhaite revenir sur la tenue du groupe de travail qui a traité des situations particulières, où, cette année, le médecin des personnels ne pouvait être présent. Il n'est pas tolérable de travailler les dossiers des collègues avec des situations individuelles très diverses, en RQTH ou non, sans que les élus du personnel aient connaissance des avis du médecin. Nous avons le sentiment que les situations individuelles sont prises en compte uniquement en fonction des vœux émis, et non pas en fonction de la particularité de chacun.

Le SNUipp-FSU42 demande que le GT « situations particulières » se tienne désormais très en amont du mouvement, avant l'expression des vœux.

Ceci pour plusieurs raisons :

- Il faut que les personnes aient toutes les informations en main pour faire leur mouvement. On pourrait envisager que la bonification soit octroyée sous condition de demander tel ou tel poste ou d'en exclure certains. Ceci pourrait être dit en amont afin que les collègues fassent leur choix en connaissance de cause. Dans tous les cas, il faut impérativement qu'au moment des vœux le collègue ait les informations.

- Ce temps permettrait de gérer les dossiers complexes

- Le SNUipp-FSU demande qu'une réflexion particulière soit menée sur les personnels en situation de handicap. Le groupe de travail « situations particulières » gèrent des situations très disparates. Ne doit-on pas distinguer personnels en situation de handicap (BOE) et les autres situations ? Dans ce cas, la bonification pourrait-être vu comme une compensation.

- Le système actuel aboutit à défavoriser certains collègues qui ont des bonifications mais uniquement sur des vœux élargis ou qui n'étaient pas leurs choix premiers.

Pour ces raisons, nous demandons la tenue d'un groupe de travail afin de revoir la temporalité du GT « situations particulières », les conditions d'octroi et les modalités d'information des collègues.

Congés formation

Encore une année où les nombreuses demandes pour partir en congé formation questionnent sur les possibilités d'évolution de carrière et sur la difficulté du métier.

L'an dernier , nous vous avons demandé d'augmenter le nombre de départs, qui était de 10 auparavant et qui est bloqué à 8 depuis 4 ans. Il est très difficile aujourd'hui d'obtenir la possibilité de partir même avec un barème important ou un haut niveau de diplôme. En effet, sur 8 départs, 5 sont prioritaires pour raison de demandes réitérées.

Médecine des personnels

Nous répétons sans cesse que notre médecine du travail est dans un état indigent. L'actuel médecin ne peut pas assumer la charge des dossiers et le suivi complet de l'ensemble des personnels. De nombreux collègues nous appellent car ils sont perdus dans les procédures et n'arrivent pas à joindre ou rencontrer le médecin.

Le SNUipp-FSU 42 demande que des postes soient proposés à des conditions permettant vraiment aux personnes intéressées de postuler.